



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

habitations légères et de loisirs

Question écrite n° 117968

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur la législation relative aux yourtes mongoles, mode d'habitation provisoire de loisirs qui peuvent faire l'objet d'exploitations touristiques en milieu rural. Il souhaiterait connaître les modalités d'installation de ces hébergements et savoir s'ils sont soumis au permis de construire et dans quelles conditions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117968

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 février 2007, page 1192